



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	13 Juin 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoirs</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU représentée par M. Patrice SELLY

Mme Anrifadjati TOILIBOU représentée par M. Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM



ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUIL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUIL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL033062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



Objet

APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX ET D'EQUIPEMENTS DE FITNESS DANS LES QUARTIERS ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DANS LE CADRE DE L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE URBAIN (ITI.U) FEDER-FSE+

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'ambition d'améliorer le cadre de vie des administrés, des travaux d'aménagement d'aires de jeux et d'équipements de fitness dans les quartiers de Saint Benoit sont engagés. Il s'agit de répondre aux besoins des familles, de favoriser le bien-être de tous les âges, de promouvoir la cohésion sociale et de réduire les inégalités d'accès aux loisirs.

Dans le cadre du fonds d'Investissement Territorial Intégré ITI FEDER 2021-2027, une subvention de l'Europe peut être accordée à ce projet dans le cadre de l'objectif spécifique 5.1 du FEDER : « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif de manière générale dans les zones urbaines ».

La première phase d'aménagement dans le budget de cette année va concerner les sites suivants : Petit Saint Pierre, Rivière des Roches, Bourbier Beaulieu, La Confiance, Les Orangers, Bourbier les Rails et Beaufond.

Le plan de financement ci-dessous détaille les coûts et la participation attendue du FEDER au titre du fonds Territorial Intégré (ITI).



DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Installation d'une aire de jeux sur le site de Petit Saint-Pierre	49 925,00	Part Union Européenne ITI FEDER (80% des travaux)	314 454,80
Installation de modules de fitness et d'une aire de jeux sur le site de Rivière des Roches	59 860,00		
Installation d'une aire de jeux sur le site de Bourbier Beaulieu	46 115,00	Part Commune (20%)	78 613,70
Installation d'une aire de jeux sur le site de la Confiance	69 509,50	Total Commune (y/c TVA) = 112 024,52 €	
Installation de modules de fitness et d'une aire de jeux sur le site des Orangers	67 819,00		
Installation de modules de fitness à Bourbier-les-Rails	30 290,00		
Installation d'un espace de street workout à Beaufond	69 550,00		
Total HT	393 068,50	Total HT	393 068,50
TVA (8.5%)	33 410,82	TVA (8.5%)	33 410,82
TOTAL TTC	426 479,32	TOTAL TTC	426 479,32

En conséquence, le Maire propose à l'Assemblée :

- D'approuver le projet « aménagement d'aires de jeux et d'équipements de fitness dans les quartiers », son coût et son bilan financier décrits ci-dessus, dont la participation financière de la ville de 78 613,70 € HT ;
- De valider la prise en charge du différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA le cas échéant,
- De l'autoriser à inscrire ces dépenses au budget de la Ville ;
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter la subvention FEDER au titre du POE 2021-2027 : Fiche action 5-1-2 « ITI Urbain : projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les aménagements vecteurs de liens sociaux » et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL033062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025



Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 033 06 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission « Cadre de vie »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

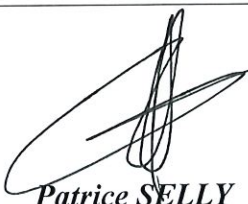
- D'approuver le projet « aménagement d'aires de jeux et d'équipements de fitness dans les quartiers », son coût et son bilan financier décrits ci-dessus, dont la participation financière de la ville de 78 613,70 € HT ;
- De valider la prise en charge du différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA le cas échéant,
- D'autoriser le Maire à inscrire ces dépenses au budget de la Ville ;
- D'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter la subvention FEDER au titre du POE 2021-2027 : Fiche action 5-1-2 « ITI Urbain : projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les aménagements vecteurs de liens sociaux » et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.

Nombre de votant : ... 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL033062025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

